

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 221****24 février 2004****SOMMAIRE**

Advent-BCS S.A., Luxembourg .....	10567	Fair Wind Finance Holding S.A., Luxembourg ...	10607
Albabe S.A., Luxembourg .....	10585	Fandor S.A., Luxembourg .....	10607
Ararat S.A., Luxembourg .....	10580	Fiaccom S.A., Luxembourg .....	10593
Arkley Capital, S.à r.l., Luxembourg .....	10586	Fibavco S.A.H., Luxembourg .....	10576
Atraxis Immobilière S.A., Luxembourg .....	10578	Fischer, S.à r.l., Mensdorf. ....	10590
Baumeister Haus Luxembourg S.A., Strassen .....	10577	FL Trust Switzerland Management Company S.A.H., Luxembourg .....	10577
Bouchard International, S.à r.l., Luxembourg .....	10608	Gemex S.A., Luxembourg .....	10590
Boucherie Ernzer, S.à r.l., Pontpierre .....	10591	Green Space, S.à r.l., Rumelange .....	10607
Boulangerie de Berdorf S.A., Roodt-sur-Syre .....	10590	H. Köhler Constructions, S.à r.l., Luxembourg .....	10584
Bourne Holdings Ltd S.A., Luxembourg .....	10562	Hotel Media Solutions, S.à r.l., Luxembourg .....	10592
BRE/Essen II Manager, S.à r.l., Luxembourg .....	10570	Iber-Promotions S.A., Frisange. ....	10582
Brainvest International S.A., Luxembourg .....	10574	Immoconstrukta S.A., Luxembourg .....	10584
Bressoles Invest S.A., Luxembourg .....	10602	Incas, S.à r.l., Luxembourg .....	10583
Britannia Capital Holding S.A., Luxembourg .....	10606	Incypher S.A., Luxembourg .....	10586
Britannia Capital Holding S.A., Luxembourg .....	10606	Indigo Capital IV, S.à r.l., Luxembourg .....	10589
Callassou International, S.à r.l., Luxembourg .....	10585	Infood S.A., Luxembourg .....	10573
Centralin, S.à r.l., Luxembourg .....	10589	International Finance System S.A., Luxembourg .	10580
Cinsa S.A., Luxembourg .....	10593	Karani & Associated S.A., Luxembourg .....	10579
Comava S.A., Ehlang-sur-Mess .....	10582	Kiefer, S.à r.l., Colmar-Berg .....	10591
Comava S.A., Ehlang-sur-Mess .....	10582	Logos Invest Holding S.A., Luxembourg .....	10566
Comava S.A., Ehlang-sur-Mess .....	10583	London Guarantee International Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	10592
Comava S.A., Ehlang-sur-Mess .....	10583	M.B. Commerciale S.A.H., Luxembourg .....	10592
Comava S.A., Ehlang-sur-Mess .....	10583	M.B. Group Holding S.A., Luxembourg .....	10590
Compagnie Hispano-Française de Télécommuni- cations S.A.H., Luxembourg .....	10601	Magritte, S.à r.l., Luxembourg .....	10589
Compagnie Hispano-Française de Télécommuni- cations S.A.H., Luxembourg .....	10601	MDL Marketing, S.à r.l. ....	10566
Cortines, S.à r.l., Luxembourg .....	10586	Mete S.A., Luxembourg .....	10604
Danor Media, S.à r.l., Luxembourg .....	10587	Mezzanine 2000, S.à r.l., Luxembourg .....	10588
Dicam S.A., Luxembourg .....	10592	Morelia, S.à r.l., Luxembourg .....	10585
Double Eagle Capt Company S.A., Senningerberg.	10594	Nielaster S.A., Luxembourg .....	10607
Eldofin S.A., Luxembourg .....	10588	OPHIR S.A., Omnium de Participations Holding International, Luxembourg .....	10580
Euro Conseil, S.à r.l., Luxembourg .....	10563	Portillo, S.à r.l., Luxembourg .....	10584
EuroDNS S.A., Luxembourg .....	10568	Prolifa, S.à r.l., Luxembourg .....	10606
EuroDNS S.A., Luxembourg .....	10570	Promimmo S.A., Luxembourg .....	10580
Europe TV Luxembourg S.A. ....	10567	Quimicum S.A., Luxembourg .....	10562
European Property Promotion S.A. ....	10567	Quimicum S.A., Luxembourg .....	10562
Europerspectives S.A. ....	10566	Real Estate Overseas, S.à r.l., Luxembourg .....	10584
Eurov Company S.A., Luxembourg .....	10582	Recife, S.à r.l., Luxembourg .....	10585

Renov-In, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10572	Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Luxembourg . . . . .	10591
Rhombe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10591	Sogefilux S.A.H., Luxembourg . . . . .	10608
Sefinor S.A., Itzig . . . . .	10589	Solidaire S.A., Luxembourg . . . . .	10581
Séibühn Ęnsber, A.s.b.l., Insborn . . . . .	10574	System Trading S.A., Luxembourg . . . . .	10587
Sensus Metering Systems (Luxco 3), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10581	Techprint S.A., Ehlerange . . . . .	10587
Sensus Metering Systems (Luxco 2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10588	Tethys Aquaculture S.A., Luxembourg . . . . .	10581
Sibgrave Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10563	Tupperware Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10604
Sidem Pharma S.A., Luxembourg . . . . .	10593	UEB (Luxembourg) S.A., United European Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	10605
SigmaKalon Luxco 2, S.à r.l., Munsbach . . . . .	10578	UEB (Luxembourg) S.A., United European Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	10606
SigmaKalon Luxco S.C.A., Munsbach . . . . .	10577	Venu S.A., Luxembourg . . . . .	10593
SigmaKalon Manager S.A., Munsbach . . . . .	10579	Versbau S.A., Luxembourg . . . . .	10593
Sindan, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10587	Winch Venture S.A., Luxembourg . . . . .	10591
Société de Participation Innofi S.A., Luxembourg	10576		

**QUIMICUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 41.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature.

(009518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**QUIMICUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 41.114.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 15 janvier 2004, que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;

- les mandats d'administrateur de Monsieur David Lamonica, gérant, ayant son adresse privée au 426 30th Street, Hermosa Beach, Californie, de CORPORATE MANAGEMENT CORP., ayant comme adresse Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. 3175 Road Town, Tortola, et de CORPORATE COUNSELORS LTD, ayant comme adresse Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. 3175 Road Town, Tortola, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06336. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009517.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**BOURNE HOLDINGS LTD, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 34.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BOURNE HOLDINGS LTD, Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(009809.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**EURO CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.  
R. C. Luxembourg B 25.682.

Il résulte d'un jugement rendu le 3 avril 2003 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société EURO CONSEIL, S.à r.l. a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1<sup>er</sup> juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nadine Cambonie, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

N. Cambonie

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013844.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**SIBGRAVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 98.557.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Beatriz Gonzalez Raposo, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Madame Beatriz García, avocate, avec adresse professionnelle au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, ici représentée par:

Monsieur Alfonso García, administrateur de sociétés, demeurant au 5, Square Mignot, F-75116 Paris (France), en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SIBGRAVE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-

neuf sur les sociétés de participations financières, ainsi que par l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés et doit être adoptée par au moins un administrateur de la catégorie A, et un administrateur de la catégorie B.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de catégorie A et une signature de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### Souscription - Libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédé- signée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- Madame Beatriz García, prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Manuel Martín Calcáneo Gutierrez, économiste, demeurant Avd. Adolfo Ruiz Cortinez n° 1304, Colonia Periodista, Villahermosa, Tabasco (Mexique).

Administrateurs de catégorie B:

1.- Madame Beatriz García, Avocate, avec adresse professionnelle au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;

2.- Monsieur Alfonso García, administrateur de sociétés, demeurant au 5, Square Mignot, F-75116 Paris (France).

#### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 40.312).

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Gonzales Raposo, J.-M. Debary, A. García, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2004, vol. 883, fol. 6, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(010041.3/239/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**MDL MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 64.381.

Il résulte d'un jugement rendu le 3 avril 2003 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société MDL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1<sup>er</sup> juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nadine Cambonie, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

N. Cambonie

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013847.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**EUROPERSPECTIVES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 36.270.

Il résulte d'un jugement rendu le 3 avril 2003 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société EUROPERSPECTIVES S.A. (dont le siège social à L-1440 Luxembourg, 12, route d'Arlon, a été dénoncé) a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1<sup>er</sup> juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nadine Cambonie, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

N. Cambonie

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013848.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**LOGOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.006.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2003*

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et aux articles 5 et 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 267 actions au prix net de EUR 149,87 (cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-sept cents) par action, soit pour un montant total de EUR 40.015,29 (quarante mille quinze euros et vingt-neuf cents).

Certifié sincère et conforme

LOGOS INVEST HOLDING S.A.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008983.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**EUROPE TV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 38.418.

Il résulte d'un jugement rendu le 3 avril 2003 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société EUROPE TV LUXEMBOURG S.A. (dont le siège social à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé) a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1<sup>er</sup> juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nadine Cambonie, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

N. Cambonie

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013850.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**EUROPEAN PROPERTY PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 31.685.

Il résulte d'un jugement rendu le 3 avril 2003 par la sixième section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société EUROPEAN PROPERTY PROMOTION S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée. Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1<sup>er</sup> juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nadine Cambonie, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société en liquidation*

N. Cambonie

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013853.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**ADVENT-BCS S.A., Société Anonyme,  
(anc. I.T.S.-INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 56.095.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2003 à 15.00 heures  
réunie dans les bureaux administratifs au 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg*

*Première résolution*

L'Assemblée entend le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, et elle l'approuve.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, et elle l'approuve.

*Troisième résolution*

L'Assemblée approuve le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2001.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2001 s'élevant à EUR 8.684,40 à la réserve légale.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée vote décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes en fonction durant l'exercice clos le 31 décembre 2001.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir à tout porteur des présentes de procéder aux formalités prescrites par l'article 9 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

T. Lauer / J. Hennessy / M. Ristaino

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009328.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**EURODNS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 89.978.

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURODNS S.A., ayant son siège social à L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.978, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1794 du 18 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Manuel Marasi, directeur financier, 68, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Marco Houwen, directeur commercial, 68, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Xavier Buck, directeur général, 68, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du siège social de 1, rue Siggy vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg à 68, bld de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

2.- Nomination de Marco Houwen et Manuel Marasi en tant qu'administrateurs.

3.- Echange des 10.000 actions existantes contre 80.000 actions et attribution des actions aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la Société.

4.- Création de deux catégories d'actions A et B et détermination de leurs droits respectifs.

5.- Echange des 80.000 actions existantes contre 80.000 actions de Catégorie A avec droit de vote.

6.- Instauration d'un capital autorisé de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) avec émission d'actions nouvelles de catégorie A ou de Catégorie B, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et autorisation au conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, dans le cadre du capital autorisé.

7.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

8.- Attribution du pouvoir d'engager seul la société à concurrence de 25.000,- EUR à Xavier Buck et à Manuel Marasi.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg, à L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires à savoir:

- Monsieur Marco Houwen, prénommé, né à Luxembourg, le 14 septembre 1972;

- Monsieur Manuel Marasi, prénommé, né à Langres (France), le 28 avril 1972.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille huit.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'échanger les 10.000 (dix mille) actions existantes contre 80.000 (quatre vingt mille) actions et d'attribuer les actions aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions comme suit:

des actions de Catégorie «A» avec droit de vote («actions ordinaires») et des actions de Catégorie B sans droit de vote («actions privilégiées»). Leurs droits respectifs seront plus amplement déterminés à l'article trois des statuts ci-après.



*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les quatre vingt mille (80.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre quatre vingt mille (80.000) actions de Catégorie «A» avec droit de vote (les «actions ordinaires»).

*Sixième résolution*

L'assemblée, ayant reçu lecture d'un rapport justificatif du conseil d'administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'instaurer pour une durée de cinq ans à dater de la publication du présent acte un capital autorisé de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) avec émission d'actions de catégorie A et actions de catégorie B nouvelles, et autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires antérieurs dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée autorise en outre le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non dans le cadre du capital autorisé sus vanté.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par quatre vingt mille (80.000) actions de Catégorie A avec droit de vote (les «actions ordinaires») sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) qui sera représenté par des actions de catégorie A ou/et des actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en supprimant ou limitant le droit de souscription préférentiel des actionnaires antérieurs.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et en recevoir paiement du prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payant en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les obligations peuvent être soit nominatives soit au porteur.

Si les obligations sont nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de catégorie «B» (actions sans droit de vote) donneront lieu à un dividende privilégié et récupérable de cinq pour cent (5%) de la valeur nominale ou du pair comptable, étant entendu qu'après paiement de ce dividende privilégié, les actions avec droit de vote (actions «A») et les actions sans droit de vote (actions «B») se partageront à titre égal toute distribution de dividende supplémentaire.

Les actions «B» sans droit de vote auront également un droit privilégié au remboursement des apports faits sur ces actions sans aucun autre droit privilégié sur le surplus de la liquidation.»

*Huitième résolution*

L'Assemblée donne pouvoir à Monsieur Xavier Buck et à Monsieur Manuel Marasi, tous les deux administrateurs de la Société, d'engager la Société chacun par signature individuelle pour toutes opérations ne dépassant pas vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Marasi, M. Houwen, X. Buck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2003, vol. 426, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009176.3/242/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**EURODNS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 89.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009180.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**BRE/ESSEN II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.577.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.324,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 December 2003, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/ESSEN II MANAGER, S.à r.l., (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 October 2003 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.577.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolved to amend the corporate purpose of the Company by specifying its existing corporate purpose, namely by specifying that the Company holds participations as general partner in German «Kommanditgesellschaften» and can also acquire stock, bonds, debentures, notes, and by completing its existing corporate purpose with an additional purpose, namely to borrow money in any form and give security for any borrowings.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to amend article 2 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and in particular in German «Kommanditgesellschaften» as general partner, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.»

*Third resolution*

The sole partner resolved to amend the termination date of the first financial year into 31 December 2003.

*Fourth resolution*

As a consequence of the third resolution the sole partner resolved to amend the termination dated of the first financial year which shall now be as follows:

«The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2003.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.324,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2003. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée BRE/ESSEN II MANAGER, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.577.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société en précisant l'objet social existant en spécifiant que la Société sera en particulier associé commandité dans des sociétés en commandite («Kommanditgesellschaften») allemandes et qu'elle peut acquérir des actions, titres, obligations et en complétant l'objet social existant par un objet supplémentaire, à savoir celui d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution l'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en particulier en tant qu'associé commandité dans des sociétés en commandite («Kommanditgesellschaften») allemandes, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière d'actions, titres, obligations, ou autres valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.»

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la date de fin du premier exercice social au 31 décembre 2003.

*Quatrième résolution*

Suite à la troisième résolution l'associé unique a décidé de modifier la date de fin du premier exercice social qui sera désormais comme suit:

«Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 141S, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

J. Elvinger.

(007758.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**RENOV-IN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R. C. Luxembourg B 98.536.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joaquim José Da Costa De Magalhaes, indépendant, né à Leiria/Leiria (Portugal), le 9 décembre 1960, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

2.- Monsieur Sergio Pedro Quiaios Gaspar, ouvrier, né à Coimbra/Leiria (Portugal), le 24 avril 1972, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

3.- Monsieur Antonio José Mendes Pais, ouvrier, né à Couto Do Mosteiro/S. Comba Dao (Portugal), le 23 janvier 1975, demeurant à L-1953 Luxembourg, 1, rue François Lascombes;

4.- Monsieur Orlando Manuel De Figueiredo Ferreira, employé privé, né à Almagreira/Pombal (Portugal), le 24 octobre 1971, demeurant à L-8190 Kopstal, 25, rue Schmitz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de RENOV-IN, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de façades, de plafonnages et de peinture.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Joaquim José Da Costa De Magalhaes, indépendant, né à Leiria/Leiria (Portugal), le 9 décembre 1960, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, deux parts sociales . . . . .	2
2.- par Monsieur Sergio Pedro Quiaios Gaspar, ouvrier, né à Coimbra/Leiria (Portugal), le 24 avril 1972, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, trente-neuf parts sociales . . . . .	39
3.- par Monsieur Antonio José Mendes Pais, ouvrier, né à Couto Do Mosteiro/S. Comba Dao (Portugal), le 23 janvier 1975, demeurant à L-1953 Luxembourg, 1, rue François Lascombes, trente-neuf parts sociales . . . . .	39
4.- par Monsieur Orlando Manuel De Figueiredo Ferreira, employé privé, né à Almagreira/Pombal (Portugal), le 24 octobre 1971, demeurant à L-8190 Kopstal, 25, rue Schmitz, vingt parts sociales . . . . .	20
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.
- 2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Joaquim José Da Costa De Magalhaes, prénommé.
- 3.- Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Sergio Pedro Quiaios Gaspar, prénommé, et
  - Monsieur Orlando Manuel De Figueiredo Ferreira, prénommé.
- 4.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et des deux gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Da Costa De Magalhaes, P. Quiaios Gaspar, J. Mendes Pais, M. De Figueiredo Ferreira, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 7, case 8. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2004.

T. Metzler.

(009805.3/222/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

### **INFOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 61.631.

#### RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la rectification suivante est à apporter à la publication de la composition du Conseil d'Administration de la Société du 29 décembre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg N° 66 du 17 janvier 2004.

En ce qui concerne l'actuelle composition du Conseil d'Administration, il faut lire:

Le Conseil d'Administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Marco Fossati, demeurant au 4, Via Mazzini, CH-6900 Lugano, Suisse, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Giuseppe Fossati, demeurant au 4, Via Mazzini, CH-6900 Lugano, Suisse, Vice-Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Patrizio Ausilio, demeurant au 28, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- Monsieur Nicola Biase, demeurant à 242, Phelps Road, Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

INFOOD S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05776. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(008998.2/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**BRAINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 59.297.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 novembre 2003 que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009053.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**SÉIBÜHN ËNSBER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9660 Insborn, Maison 17.

R. C. Diekirch F 346.

—  
STATUTS

**1. Dénomination et siège**

Il est fondé par les soussignés une association sans but lucratif dénommée SÉIBÜHN ËNSBER A.s.b.l., ayant son siège à L-9660 Insborn, maison 17.

**2. Objet**

D'une façon générale, l'association a pour objet de promouvoir des activités culturelles et touristiques dans la région du Lac de la Haute-Sûre.

En particulier, dans une première étape, elle promouvra la réalisation à Insborn d'une infrastructure destinée à des activités culturelles et de loisir, comprenant notamment une scène conçue pour l'organisation de différents genres de spectacles, et participera à l'élaboration du concept de ce projet. Celui-ci une fois réalisé, l'association s'occupera de l'organisation de manifestations culturelles et touristiques et notamment de spectacles sur le site en question.

Elle pourra prêter ses services à tout organisme et association qui oeuvrent dans les domaines culturel et touristique, notamment dans le cadre du Parc Naturel de la Haute-Sûre.

**3. Membres**

3.1 Peuvent être membres effectifs toutes les personnes physiques et morales désireuses de poursuivre les buts de l'association. Seuls les membres effectifs ont droit de vote. Le nombre des membres ne peut être inférieur à cinq.

Pour être admis comme membre effectif, il faut cumulativement:

- a) avoir été admis par le Conseil d'Administration;
- b) avoir versé la cotisation fixée par l'Assemblée Générale.

3.2 Les membres effectifs payeront une cotisation annuelle à fixer par l'Assemblée Générale, dont le montant ne pourra être supérieur à 250,- EUR et inférieur à 10,- EUR.

3.3 Tout membre peut se retirer de l'association par lettre adressée au président du Conseil d'Administration.

3.4 Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle dans le délai de 3 mois à partir du premier rappel, sera considéré de plein droit comme démissionnaire.

3.5 Conformément à l'art. 12 de la loi du 21 avril 1928, pourra être exclu le membre effectif qui refuse de se conformer aux statuts, au règlement d'ordre intérieur ou aux décisions du Conseil d'Administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et le membre qui contrevient aux intérêts de l'association.

3.6 Les personnes désireuses de soutenir les objectifs de l'association peuvent devenir membres d'honneur sans droit de vote.

**4. Assemblée Générale**

4.1 Sur convocation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an.

4.2 Tous les membres effectifs sont convoqués à l'Assemblée Générale par simple lettre. A cette convocation est joint l'ordre du jour.

4.3 Tout membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

4.4 A l'Assemblée Générale, les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres effectifs présents ou représentés, sauf aux cas où il en est autrement décidé par la loi ou les présents statuts.

4.5 Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale comportent:

- 4.5.1 la modification des statuts et la dissolution de l'association conformément aux règles établies par la loi;
  - 4.5.2 la nomination et la révocation des administrateurs;
  - 4.5.3 l'approbation du rapport de gestion et du compte de l'exercice écoulé ainsi que du budget de l'exercice suivant;
  - 4.5.4 la désignation de deux commissaires aux comptes;
  - 4.5.5 l'exercice de tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.
- 4.6 L'Assemblée Générale est présidée par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

### **5. Le Conseil d'Administration**

5.1 Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres au moins et de 15 membres au plus. L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs dans ces limites. Ils sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans. 1/3 des membres se soumet à des élections tous les 3 ans. Toutefois, le mandat des premiers administrateurs expirera à la première Assemblée Générale ordinaire.

5.2 En cas de vacance d'un mandat, il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'Assemblée Générale suivante. Tout administrateur appelé à remplacer un autre membre achève le mandat de celui qu'il remplace.

5.3 Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

5.4 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un vice-président, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

5.5 Les délibérations du Conseil d'Administration sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

5.6 Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés conjointement par le président ou un vice-président et le secrétaire.

5.7 Le trésorier assure la gestion financière de l'association; il rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de la situation financière et présente à l'Assemblée Générale un rapport financier annuel, vérifié par les commissaires aux comptes. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative. Les comptes et la caisse sont contrôlés une fois par an par deux commissaires aux comptes à désigner par l'Assemblée Générale.

5.8 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

5.9 Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration, dont une doit être celle du président ou d'un vice-président, engagent valablement l'association envers des tiers.

5.10 Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer des tâches à l'un ou plusieurs membres et même à des tiers. A cet effet, il peut créer des groupes de travail et désigner les membres de ceux-ci.

5.11 Un règlement d'ordre intérieur, qui est à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, peut être élaboré par le Conseil d'Administration.

### **6. Fonds social**

6.1 Les ressources de l'association se composent notamment:

- 6.1.1 des cotisations des membres,
- 6.1.2 des subsides et des dons,
- 6.1.3 des redevances pour services rendus,
- 6.1.4 des emprunts,
- 6.1.5 des intérêts,
- 6.1.6 d'autres revenus généralement quelconques.

6.2 L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de la même année.

### **7. Dissolution**

En cas de dissolution de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'Assemblée Générale des membres effectifs décidera de la destination de l'excédent favorable, qui devra être versé à une oeuvre ou une association poursuivant un but éducatif, culturel ou social et ayant son siège sur le territoire du Parc Naturel de la Haute-Sûre.

### **8. Disposition finale**

Sont applicables, pour le surplus et pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

### **9. Membres fondateurs**

Bormann Pierre, employé privé, né le 16 novembre 1955, domicilié à Insenborn, maison 21B;  
 Brack Charles, ingénieur, né le 25 juillet 1960, domicilié à Insenborn, maison 8;  
 Ludovicy-Loos Joëlle, assistante sociale, née le 22 mars 1968, domiciliée à Insenborn, maison 12;  
 Lutgen Christine, chargée de direction, née le 1<sup>er</sup> janvier 1976, domiciliée à Diekirch, 8, rue du Curé;  
 Majerus Nico, employé privé, né le 6 mars 1963, domicilié à Kaundorf, 16, an der Lee;  
 Rippinger Léon, professeur, né le 12 juillet 1951, domicilié à Insenborn, maison 35B;  
 Schank Marco, député-maire, né le 10 octobre 1954, domicilié à Eschdorf, 6, um Reider;  
 tous de nationalité luxembourgeoise.

#### *Assemblée générale*

Les statuts de l'association étant ainsi établis, les associés se sont ensuite constitués en assemblée générale et à l'unanimité des voix ont nommé les membres du premier conseil d'administration qui se compose comme suit:

Bettendorf Marc, membre;  
Bormann Pierre, membre;  
Brack Charles, secrétaire;  
Braun Josette, membre;  
Kieffer Carlo, membre;  
Kinnen Roland, membre;  
Kintzelé Gilles, membre;  
Kremer Jules, membre;  
Ludovicy-Loos Joëlle, présidente;  
Lutgen Christine, vice-présidente;  
Majerus Nico, trésorier;  
Rippinger Léon, membre;  
Schank Marco, membre;  
Thommes Clod, membre;  
Wark Colette, membre.

Les membres fondateurs:

Pierre Bormann, Charles Brack, Joëlle Ludovicy-Loos, Christine Lutgen, Nico Majerus, Léon Rippinger, Marco Schank.

Ainsi fait à Insenborn, le 14 janvier 2004.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2004, réf. DSO-AM00147. – Reçu 468 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900398.3/000/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2004.

---

**FIBAVCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.342.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 novembre 2002*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

FIBAVCO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008979.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATION INNOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.786.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2004*

1. Décharge est accordée à Monsieur Vincent Declaf et Monsieur Alain Robillard, administrateurs démissionnaires en date du 4 décembre 2003.

2. Sont nommés administrateurs de la société avec effet rétroactif au 4 décembre 2003:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2007.

3. le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet rétroactif au 4 décembre 2003.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009019.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---



**FL TRUST SWITZERLAND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 33.847.

—  
EXTRAIT

Monsieur Thierry De Loriol, avec adresse professionnelle à CH-1211 Genève 3, 7, rue Pierre Fatio, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009000.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**SigmaKalon LUXCO S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité am Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 90.056.

—  
Il résulte d'une lettre de démission du 19 mai 2003 que:

- Madame Ailbhe Marie Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, demeurant à 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg, a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 19 mai 2003.

Il résulte d'une lettre de démission du 20 mai 2003 que:

- Monsieur Gregory Benson, né le 15 juillet 1954 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni, a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 20 mai 2003.

Depuis les démissions susmentionnées, le conseil de surveillance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Bob Gay, demeurant à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Pierre Marie Malmartel, demeurant à 2, place de Wagram, F-75017 Paris, France; et
- Monsieur Pierre-Marie De Leener, demeurant à 14 Amsterdamseweg, NL-1442 AD Uithoorn, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

SigmaKalon LUXCO S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009004.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**BAUMEISTER HAUS LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
H. R. Luxemburg B 30.262.

—  
*Auszug aus den Beschlüssen der ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. Dezember 2003*

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates wurden für drei Jahre gewählt:

- Herr Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-5485 Wormeldange-Haut, delegiertes Verwaltungsratsmitglied,

- Herr Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-66482 Zweibrücken, delegiertes Verwaltungsratsmitglied,

- Frau Franziska Dils, Steuerberaterin, wohnhaft in D-54293 Trier-Ehrang.

Zum Wirtschaftsprüfer wurde für drei Jahre gewählt:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, L-5365 Munsbach.

Alle Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2005 zu beschliessen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Strassen, den 5. Dezember 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009022.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**SigmaKalon LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 92.000.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 décembre 2003*

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Pierre-Marie de Leener, né le 29 août 1957 à Anvers, Belgique, demeurant à 14, Amsterdamseweg, NL-1422 AD Uithoorn, Pays-Bas;

- Monsieur Pierre Marie Malmartel, né le 6 octobre 1954 à Donzenac, France, demeurant à 2, place de Wagram, F-75017 Paris, France;

- Monsieur Marc Valentiny, né le 11 mai 1964 à Liège, Belgique, demeurant à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni,

en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003.

Depuis, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Marie Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg;

- Monsieur Bob Gay, né le 9 janvier 1951 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Steve Barnes, né le 6 avril 1960 à Syracuse, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Walid Sarkis, né le 14 septembre 1969 à Beirut, Liban, demeurant à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni;

- Monsieur Pierre-Marie de Leener, né le 29 août 1957 à Anvers, Belgique, demeurant à 14 Amsterdamseweg, NL-1422 AD Uithoorn, Pays-Bas;

- Monsieur Pierre Marie Malmartel, né le 6 octobre 1954 à Donzenac, France, demeurant à 2, place de Wagram, F-75017 Paris, France; et

- Monsieur Marc Valentiny, né le 11 mai 1964 à Liège, Belgique, demeurant à Devonshire House, Myfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

SigmaKalon LUXCO 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05533. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009006.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**ATRAxis IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 87.687.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 janvier 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann

- Monsieur Marc Koeune

- Madame Nicole Thommes

- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009216.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**SigmaKalon MANAGER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité am Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 91.976.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société prises en date du 16 décembre 2003*

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Pierre-Marie de Leener, né le 29 août 1957 à Anvers, Belgique, demeurant à 14, Amsterdamseweg, NL-1422 AD Uithoorn, Pays-Bas;
- Monsieur Pierre Marie Malmartel, né le 6 octobre 1954 à Donzenac, France, demeurant à 2, place de Wagram, F-75017 Paris, France;
- Monsieur Marc Valentiny, né le 11 mai 1964 à Liège, Belgique, demeurant à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003.

Depuis, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Marie Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg;
- Monsieur Bob Gay, né le 9 janvier 1951 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Steve Barnes, né le 6 avril 1960 à Syracuse, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Walid Sarkis, né le 14 septembre 1969 à Beirut, Liban, demeurant à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni;
- Monsieur Pierre-Marie de Leener, né le 29 août 1957 à Anvers, Belgique, demeurant à 14 Amsterdamseweg, NL-1422 AD Uithoorn, Pays-Bas;
- Monsieur Pierre Marie Malmartel, né le 6 octobre 1954 à Donzenac, France, demeurant à 2, place de Wagram, F-75017 Paris, France; et
- Monsieur Marc Valentiny, né le 11 mai 1964 à Liège, Belgique, demeurant à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

SigmaKalon MANAGER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05530. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009009.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

**KARANI & ASSOCIATED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 43.340.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 janvier 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05688. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009220.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**ARARAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 21.184.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Maurice Dormond, administrateur de sociétés, demeurant à Lausanne (CH), place Chauderon, 18
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Madame Charlene Lucille de Carvalho, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1166 Perroy (CH)

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05028. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009021.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**INTERNATIONAL FINANCE SYSTEM S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*INTERNATIONAL FINANCE SYSTEM S.A. (en liquidation)*

FIN-CONTROLE

*Liquidateur*

Signatures

(009111.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**OMNIUM DE PARTICIPATIONS HOLDING INTERNATIONAL - OPHIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 54.455.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 19 décembre 2003*

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuera sur les comptes annuels de 2004.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05723. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009189.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**PROMIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 45.159.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05624, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateurs*

(009479.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

10581

**SOLIDAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 56.381.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 janvier 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est SPF SOCIETE PROFESSIONALE FIDUCIARIA, avec siège social à Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05694. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009223.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**TETHYS AQUACULTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 75.739.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle tenue exceptionnellement en date du 9 janvier 2004 a pris acte de la démission d'un administrateur de la catégorie A, Monsieur Luca Ramella avec effet au 26 novembre 2003 auquel décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05702. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009227.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.413.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'acte N° 1674 daté du 10 décembre 2003 rédigé par le Notaire André Schwachtgen concernant la constitution de SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 2), S.à r.l., que les parts sociales de SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 3), S.à r.l., de EUR 25,- chacune, seront désormais détenues comme suit:

<i>Désignation de l'associé</i>	<i>Nombre de parts</i>
SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 2), S.à r.l.....	501
Total.....	501

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

B. Zech

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06093. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009414.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**EUROV COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de d'Eau.  
R. C. Luxembourg B 87.883.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 janvier 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05708. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009233.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**IBER-PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Frisange.  
R. C. Luxembourg B 85.486.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(009236.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**COMAVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 57.980.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMAVA S.A.*

Signature

(009603.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**COMAVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 57.980.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMAVA S.A.*

Signature

(009602.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**COMAVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 57.980.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMAVA S.A.*

Signature

(009601.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**COMAVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 57.980.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMAVA S.A.*

Signature

(009600.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**COMAVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 57.980.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMAVA S.A.*

Signature

(009599.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**COMAVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 57.980.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMAVA S.A.*

Signature

(009598.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**INCAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.263.550,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.141.

EXTRAIT

En date du 6 janvier 2004, SELENA S.A., associé unique de la société, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy, a transféré 930.542 parts sociales à AZTEC (LUXEMBOURG) Scs, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy, devenant ainsi le nouvel associé unique de INCAS, S.à r.l.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009371.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**IMMOCONSTRUKTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.892.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(009237.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**REAL ESTATE OVERSEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ENRON DOMINICANA LNG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 82.391.

En date du 11 décembre 2003, les 500 parts sociales de la société REAL ESTATE OVERSEAS, S.à r.l., ont été transférées de GENERACION ISLA DOMINICANA, S.L., avec siège social à 28033 Madrid, Avenida de San Luis, 77, Espagne à UNION FENOSA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 28033 Madrid, Avenida de San Luis, 77, Espagne.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04139. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009254.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**H. KÖHLER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxemburg, 51, rue Haute.  
H. R. Luxemburg B 37.006.

*Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Herrn Pierre Hack, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu L-5675 Bürmeringen, 19, rue de Mondorf, als beigeordneter Geschäftsführer und Prokuristen abzuverufen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Luxemburg, den 21. Januar 2004.

Für gleichlautende Mitteilung

*Für die Gesellschafterin*

H. Köhler

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05864. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(009288.3/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**PORTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.636.375,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.139.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2003, RAYLIM, associé unique de la société, ayant son siège social à Dublin (Irlande), 25/28 North Wall Quay, a transféré 1.905.455 parts sociales à AZTEC (LUXEMBOURG) Scs, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy, devenant ainsi le nouvel associé unique de PORTILLO, S.à r.l.

Pour extrait conforme

Signatures

*Gérants*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06025. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009373.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---



**RECIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.562.825,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.221.

En date du 16 décembre 2003 ont eu lieu les transferts de parts sociales de la Société suivants:

- LIMYRA, associé unique de la société, ayant siège social à Dublin (Irlande), 25/28 North Wall Quay, a transféré 1.422.513 parts sociales à AZTEC (LUXEMBOURG) Scs, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy, devenant ainsi le nouvel associé unique de RECIFE, S.à r.l.

AZTEC (LUXEMBOURG) Scs, associé unique de la société, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy, a transféré 284.503 parts sociales à LATINO INVESTMENTS S.A, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009376.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**MORELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.223.775,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.142.

EXTRAIT

En date du 24 décembre 2003, BREGAL DEUTSCHLAND GmbH, associé unique de la société, ayant son siège social à Düsseldorf (Allemagne), Goltsteinstrasse 17, a transféré 4.008.951 parts sociales à AZTEC (LUXEMBOURG) Scs, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy, devenant ainsi le nouvel associé unique de MORELIA, S.à r.l.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009377.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**CALLASSOU INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 81.061.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 8 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009378.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**ALBABA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.387.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM5393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009515.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**CORTINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 97.650.

## EXTRAIT

En date du 5 décembre 2003, GESTADOR S.A., associé unique de la société, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy, a transféré 500 parts sociales à AZTEC (LUXEMBOURG) Scs, ayant son siège social à Luxembourg, 282, route de Longwy, devenant ainsi le nouvel associé unique de CORTINES, S.à r.l.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009379.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**ARKLEY CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 94.249.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 8 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009386.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**INCYPHER S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 37.226.*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 5 décembre 2003*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

Réserve «Impôt sur la fortune imputé 2002» . . . . .	EUR	10.875,00
Réserve légale . . . . .	EUR	621,83
Résultats reportés . . . . .	EUR	939,69

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

La cooptation de la nomination de Monsieur Manuel Bordignon, au poste d'Administrateur, est ratifiée;

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton, Manuel Bordignon et Monsieur Pierandrea Amedeo ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, à savoir, Monsieur Stéphane Best, sont conduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INCYPHER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009485.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**SYSTEM TRADING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 7.972.200,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 79.774.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 21 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur B avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur B avec effet au 25 novembre 2003, il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009395.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**DANOR MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 82.388.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 19 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée, décharge lui est accordée avec effet au 25 novembre 2003.

Monsieur Roeland P. Pels avec adresse au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Roeland P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009412.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SINDAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.392.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(009447.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**TECHPRINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est).

R. C. Luxembourg B 30.138.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05953, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2004.

Pour TECHPRINT S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(009456.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**MEZZANINE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 76.710.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 15 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

M. Roeland P. Pels, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

BENELUX TRUST, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009413.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.481.

## EXTRAIT

Il résulte de l'acte N° 1675 daté du 10 décembre 2003 rédigé par le Notaire André Schwachtgen concernant la constitution de SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 1), S.à r.l., que les parts sociales de SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 2), S.à r.l., de EUR 25,- chacune, seront désormais détenues comme suit:

<i>Désignation de l'associé</i>	<i>Nombre de parts</i>
SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 1), S.à r.l. ....	500
Total .....	500

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

B. Zech

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009415.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**ELDOFIN S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 43.770.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue exceptionnellement le 22 décembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ELDOFIN S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Peppino Fumagalli, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer M. Aldo Fumagalli, 1 Via Verdi I-20052 Mouza en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- le conseil d'administration se compose comme suit:
  - Maurizio Fumagalli
  - Silvano Fumagalli
  - Aldo Fumagalli

leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

M. Fumagalli

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009595.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**MAGRITTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.178.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 30 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06098A. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009416.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**INDIGO CAPITAL IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 93.363.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 15 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

M. Roeland P. Pels, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

BENELUX TRUST, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009418.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**CENTRALIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.  
R. C. Luxembourg B 20.655.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour CENTRALIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(009460.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SEFINOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 84.441.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05961, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour SEFINOR S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(009465.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**GEMEX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
H. R. Luxembourg B 68.499.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, welche am 29. Dezember 2003 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Die Ämter des Verwaltungsräte Marco Fritsch, Dieter Grozinger De Rosnay und Christine Schmitt, sowie des Rechnungsprüfers Sonja Hermes werden um sechs weitere Jahre verlängert.

Luxemburg, den 29. Dezember 2003.

Unterschrift

*Der Bevollmächtigte*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06616A. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009463.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**BOULANGERIE DE BERDORF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.  
R. C. Luxembourg B 65.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-A05969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Pour BOULANGERIE DE BERDORF S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(009471.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**FISCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.  
R. C. Luxembourg B 29.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05971, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Pour FISCHER, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(009472.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**M.B. GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.301.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire  
le 12 janvier 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Pavel Oustilovski en tant qu'administrateur de la société et lui donne décharge.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer nouvel administrateur:

1. KINGFISHER SERVICES S.A., inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card No. 368576, Doc. 33774, Panama City», avec siège social 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

M.B. GROUP HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05733. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009496.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**BOUCHERIE ERNZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 18, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 9.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05974, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour BOUCHERIE ERNZER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(009474.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**KIEFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7716 Colmar-Berg, 26, rue Belle Vue.  
R. C. Luxembourg B 46.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour KIEFER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(009475.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**RHOMBE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 66.649.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05622, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009481.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**WINCH VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 83.615.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL02940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Lorang

Notaire

(009548.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SOCIETE OENOLOGIQUE D'INVESTISSEMENT VINICOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 71.534.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK06345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Lorang

Notaire

(009551.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**M.B. COMMERCIALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.648.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire  
le 12 janvier 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Pavel Oustilovski en tant qu'administrateur de la société et lui donne décharge.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer nouvel administrateur:

1. KINGFISHER SERVICES S.A., inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card No. 368576, Doc. 33774, Panama City», avec siège social 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

M.B. COMMERCIALE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009499.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**LONDON GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée Holding.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 89.991.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK01175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Lorang

Notaire

(009556.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**DICAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 36.049.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 23 décembre 2003 que suite à la démission de l'administrateur Mademoiselle Martine Gillardin, Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Gillardin, démissionnaire.

Il décide encore de proposer à l'assemblée générale des actionnaires l'élection définitive de l'administrateur coopté et la décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

N. Schaeffer jr.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009557.3/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**HOTEL MEDIA SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 83.044.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK01063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Lorang

Notaire

(009559.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---



**VERSBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue de Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 64.249.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK01344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Lorang  
Notaire

(009568.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**VENU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 75.634.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(009589.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**CINSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 66.583.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05517, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(009592.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**FIACCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.  
R. C. Luxembourg B 86.307.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIACCOM S.A.

Signature

(009597.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SIDEM PHARMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 98.381.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 janvier 2004 que Monsieur Eric Tardy a été nommé Administrateur-Délégué et qu'à ce titre, il dispose d'un pouvoir de signature individuel pour engager la société vis-à-vis des tiers.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009370.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY, Société Anonyme.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 98.560.

## STATUTES

In the year two thousand three, on the fifth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY, having had its registered office so far at 80, Broad Street, Monrovia, County of Montserrado, Republic of Liberia, registered under number C 3256, incorporated by deed of incorporation executed on April 16, 1968, before Maître Llewellyn Cooper.

The extraordinary general meeting is opened in the chair by Mr Thierry Schmit, employee, with professional address in Senningerberg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Armelle Beato, employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Ms Geneviève Baué, employee, with professional address in Senningerberg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To transfer the registered office and the principal establishment of the company to Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg). Acceptance of the Luxembourg nationality by the company and submission of the company to Luxembourg law.

2.- To approve the denomination DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY for the company.

3.- To modify the corporate object of the company which will from now on read as follows:

«The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may also manage and develop its own real estate.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from the patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.»

4.- To confirm the amount of the subscribed share capital of EUR 300.000.- and to exchange the existing shares by 30,000 shares with no par value.

5.- To approve the report of the independent auditor.

6.- To reorganize the articles of incorporation in order to adapt them to Luxembourg law.

7.- To set at three the number of directors. To elect the new directors and to determine the duration of their mandate.

8.- To set at one the number of statutory auditors. To elect the statutory auditor and to determine the duration of his mandate.

9.- To fix the address of the registered office of the company.

10.- Miscellaneous.

II) The shareholders present and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present at the meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The Chairman explains the various items on the agenda. He in particular explains that the company intends to transfer its registered office and its principal establishment from Monrovia, County of Montserrado (Republic of Liberia) to Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), that at an extraordinary general meeting of shareholders, where all the shares representing the total capital were present or represented, held in Piraeus (Greece) on October 29, 2003, in that respect the transfer has already been unanimously decided and that all formalities required in that respect by the laws of the Netherlands Antilles have been complied with. The purpose of this meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adopt the articles of incorporation to Luxembourg law.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting decides to transfer the registered office and the principal establishment of the company to Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg) and decides that the company accepts the Luxembourg nationality.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting approves the denomination DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY of the company.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to modify the corporate object of the company which will from now on reads as follows:

«The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may also manage and develop its own real estate.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from the patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.»

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting confirms the amount of the subscribed share capital of three hundred thousand euro (300,000.- EUR) and exchanges the five hundred (500) existing shares by thirty thousand (30,000) new shares with no par value.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting approves the report of the independent auditor Mr Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, Luxembourg, dated December 5, 2003.

It appears from that same report that the net assets of the company correspond at least to the amount of the capital of the company.

The conclusion of the report reads as follows:

*Conclusion (which concludes in French version as follows):*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'actif net de la société qui est au moins égale à EUR 300.000.- (trois cent mille euros).»

The aforesaid report of the independent auditor, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it to the registration authorities.

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to adopt the following articles of incorporation in English to be followed by a translation in French. In case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

**Name - Registered Office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY.

**Art. 2.** The registered office is in Senningerberg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may also manage and develop its own real estate.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from the patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at three hundred thousand euro (300,000.- EUR) divided into thirty thousand (30,000) shares without par value.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.  
The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General Meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of June at 3.00. p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business Year - Distribution of Profits**

**Art. 18.** The business year begins on the first day of January and ends on the last day of December, the same year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

### General Dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Seventh resolution*

The extraordinary general meeting resolves to set at three the number of directors and further resolves to appoint the following as directors of the company:

- a) Mrs Matrona Egon, shipbroker, with address at 81, Deinokratous Street, Kolonaki, Athens 115 21.
- b) Mr Nicolas Comninos, shipbroker, with address at 6 Holford Road, Hampstead, London NW3 1AD.
- c) Mr Constantine Poutous, private employee, with address at 47, Diadohou Pavlou Street, Glyfada. 166 Z5.

The mandate of the directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2009.

#### *Eight resolution*

The extraordinary general meeting resolves to set at one the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Mr Paul Albrecht, private employee, with professional address at Aerogolf Center, 1a Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2009.

#### *Ninth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to fix the address of the registered office of the company at L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

#### *Tenth resolution*

The extraordinary general meeting decides that the first business year under Luxembourg law will end on December 31, 2004.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately five thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY, avec siège social jusqu'à présent au 80, Broad Street, Monrovia, County of Montserrado, République du Libéria, inscrite au sous le numéro C 3256, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Llewellyn Cooper en date du 16 avril 1968.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la société à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg). Acceptation par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois.

2.- Acceptation de la dénomination DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY.

3.- Modification de l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, elle pourra réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent être utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

4.- Confirmation du montant du capital social de trois cent mille euros (300.000,- EUR) et échange des actions existantes contre trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

5.- Acceptation du rapport du réviseur.

6.- Modification des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise.

7.- Fixation du nombre des administrateurs à trois. Election des nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

8.- Fixation du nombre de commissaires aux comptes à un. Election du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

9.- Fixation de l'adresse du siège social de la Société.

10.- Divers.

II) Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Monsieur le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement à Monrovia, County of Montserrat (République du Libéria) à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), que par décisions d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à laquelle toutes les actions représentant l'intégralité du capital étaient représentées, tenue à Piraeus (Grèce), le 29 octobre 2003, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit libérien à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider d'après le droit luxembourgeois le transfert en question et l'adaptation des statuts à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la société à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) et d'accepter la nationalité luxembourgeoise pour la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la dénomination DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY pour la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, elle pourra réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent être utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire confirme le montant du capital social de trois cent mille euros (300.000,- EUR) et échange les cinq cents (500) actions existantes contre trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire approuve le rapport du réviseur Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, Luxembourg, daté du 5 décembre 2003.

Il résulte du même rapport que l'actif net de la société correspond au moins au montant du capital social de la Société.

La conclusion de ce rapport a le teneur suivante:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'actif net de la société qui est au moins égale à EUR 300.000,- (trois cent mille euros).»

Le prédit rapport du réviseur, après avoir été signé, ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter les statuts suivants en anglais suivis d'une traduction française. En cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DOUBLE EAGLE CAPT COMPANY.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Senningerberg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, elle pourra réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent être utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer à trois le nombre des administrateurs et décide en outre de nommer aux fonctions d'administrateur de la société les personnes suivantes:

- a) Madame Matrona Egon, courtier de navires, avec adresse au 81, Deinokratous Street, Kolonaki, Athènes 115 21.
- b) Monsieur Nicolas Comninos, courtier de navires, avec adresse au 6 Holford Road, Hampstead, Londres NW3 1AD.
- c) Monsieur Constantine Poutous, employé privé, avec adresse au 47, Diadohou Pavlou Street, Glyfada 166 Z5.

Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se réunir en 2009.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, avec adresse professionnelle au Aerogolf Center, 1a Heienhaff, L-1736 Senningerberg.



Le mandat du commissaire aux comptes expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se réunir en 2009.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1a Heienhaff.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide que la première année sociale sous l'emprise de la loi luxembourgeoise se terminera le 31 décembre 2004.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à cinq cent mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué et J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003, vol. 881, fol. 66, case 8. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2004.

J.J. Wagner.

(010046.3/239/450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**COMPAGNIE HISPANO-FRANÇAISE DE TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 27.265.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature.

(009521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**COMPAGNIE HISPANO-FRANÇAISE DE TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 27.265.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 17 novembre 2003, que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999;

- les mandats d'administrateur de CORPORATE MANAGEMENT CORP., ayant son siège social Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, P.O. 3175 Tortola, British Virgin Islands, de CORPORATE COUNSELORS LTD, ayant son siège social Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, P.O. 3175 Tortola, British Virgin Islands et de CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, ayant son siège social Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, P.O. 3175 Tortola, British Virgin Islands, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2004.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009519.3/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**BRESSOLES INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 98.524.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1.- Madame Nelly Noel, employée privée, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund

2.- Monsieur Roger Greden, directeur de société, domicilié 1, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de BRESSOLES INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que se soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra aussi avoir pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

**Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Madame Nelly Noel, prénommée, cent dix actions . . . . .	110
2.- Monsieur Roger Greden, prénommé, deux cents actions . . . . .	200
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) M. Roger Greden, prénommé
- b) Mme Nelly Noel, 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg
- c) M. Pierre Paul Boegen, directeur de sociétés, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire: CODEJA S.A., avec siège social à Luxembourg, 18-20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg.

*Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille neuf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Noel, R. Greden et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2003, vol. 426, fol. 30, case 9. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(009767.3/242/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**TUPPERWARE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 72.082.

Il résulte d'un acte notarié de fusion entre les sociétés TUPPERWARE HOLDINGS B.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 3105 Strawinskyaan, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, et TUPPERWARE INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 3105 Strawinskyaan, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, signé en date du 5 décembre 2003, que les 200 parts sociales de la Société sont désormais toutes détenues par la société TUPPERWARE INTERNATIONAL HOLDINGS B.V.

TUPPERWARE INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas ayant son siège social à 3105 Strawinskyaan, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

TUPPERWARE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05528. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009002.3/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

---

**METE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 97.491.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre 2003 que:

a) Monsieur Gabriele Bravi, administrateur de sociétés, demeurant à Altamira Suites, apto. 16F, Los Palos Grandes, Caracas, Venezuela, a été nommé président du conseil d'administration.

b) Monsieur Giovanni Borsano, étudiant, demeurant à Turin (Italie), via E. Torricelli, 48, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoirs de signature unique pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01987. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009545.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**UEB (LUXEMBOURG) S.A., UNITED EUROPEAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 18.007.

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED EUROPEAN BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2018 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 18.007, constituée sous la dénomination UNITED OVERSEAS BANK (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 janvier 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 13 février 1981, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 155 du 16 mars 1998.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Mathais, Directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Huguette Espen, employée privée, demeurant à Mertzig.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Conversion du capital en euro.

2) Augmentation du capital social à concurrence de treize mille trois cent vingt euros cinquante et un cents (EUR 13.320,51) pour le porter de son montant de douze millions huit cent vingt-six mille six cent soixante-dix-neuf euros quarante-neuf cents (EUR 12.826.679,49) à douze millions huit cent quarante mille euros (EUR 12.840.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt et un euros (EUR 321,-) chacune, par incorporation à due concurrence d'une somme de treize mille trois cent vingt euros cinquante et un cents (EUR 13.320,51) à prélever sur le bénéfice reporté de l'exercice 2002.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir le capital social de vingt millions de francs suisses (CHF 20.000.000,-) en douze millions huit cent vingt-six mille six cent soixante-dix-neuf euros quarante-neuf cents (EUR 12.826.679,49) représenté par quarante mille (40.000) actions.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize mille trois cent vingt euros cinquante et un cents (EUR 13.320,51) pour le porter de son montant de douze millions huit cent vingt-six mille six cent soixante-dix-neuf euros quarante-neuf cents (EUR 12.826.679,49) à douze millions huit cent quarante mille euros (EUR 12.840.000,-) sans création d'actions nouvelles, par incorporation à due concurrence d'une somme de treize mille trois cent vingt euros cinquante et un cents (EUR 13.320,51) à prélever sur le bénéfice reporté de l'exercice 2002. Il est justifié de l'existence de tels bénéfices reportés par un bilan au 31 décembre 2002, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.**

«Le capital souscrit est fixé à douze millions huit cent quarante mille euros (EUR 12.840.000,-) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales de trois cent vingt et un euros (EUR 321,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèce.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale à la somme de 1.500,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-C. Mathais, H. Espen, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

F. Baden.

(009699.3/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**UEB (LUXEMBOURG) S.A., UNITED EUROPEAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(009703.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.711.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(009516.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.711.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 6 octobre 2003, que:

- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;
- l'Assemblée nomme Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Pascal Wagner, comptable, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Adolphe, L-4709 Pétange. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05927. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(009513.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**PROLIFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 16.411.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROLIFA, S.à r.l.*

Signature

(009605.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**GREEN SPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 16, rue des Martyrs.  
R. C. Luxembourg B 50.789.

—  
Le bilan arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 janvier 2004.

Pour GREEN SPACE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(009741.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**FAIR WIND FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: 250.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 49.483.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 14 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003, il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2007.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009380.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**NIELASTER S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 80.260.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur A avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Madame Anne Compère, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommée nouvel administrateur A avec effet au 25 novembre 2003, elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009383.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**FANDOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 50.958.

—  
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2003, vol. 525, fol. 42, case 3:

I.- Que la société FANDOR S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R. C. Luxembourg section B numéro 50.958, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 4 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 366 du 4 août 1995.

II.- Que les comparants ont décidé de dissoudre la société anonyme FANDOR S.A. aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme FANDOR S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

Tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans la société.

III.- Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 22 janvier 2004.

J. Seckler.

(009363.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**SOGEFILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.142.

*Résolution circulaire du conseil d'administration*

Les soussignés, étant les administrateurs de SOGEFILUX S.A. (la «Société»), ont pris les résolutions suivantes et ont décidé:

1. d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Alain Van Den Bogaert à compter du 19 décembre 2003 et le remercie vivement pour les services rendus.

2. d'appeler en remplacement Monsieur Serge Cammaert à compter du 19 décembre 2003 dont l'adresse professionnelle est la suivante: 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg pour achever ce mandat.

La prochaine assemblée des actionnaires sera appelée à ratifier cette démission, cette nomination et à donner décharge aux deux administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

J. Delen / P. Havaux / S. Cammaert.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009187.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**BOUCHARD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 80.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 14 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et que décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mademoiselle Stéphanie Colson, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommée nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009390.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---